



**INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**



Le scénario

PPE des TERRITOIRES 2035

Accompagné par :



LES GRANDS PRINCIPES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE VUS PAR LES TERRITOIRES

Le récit

Dans le cadre des travaux lancés par l'État sur la planification écologique, en vue de l'élaboration de la prochaine Loi de programmation énergie-climat, de la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Energie et Stratégie nationale bas-carbone, **nos associations nationales de collectivités représentatives de toutes les typologies de territoires, ont souhaité légitimement contribuer aux orientations stratégiques du pays en matière de transition énergétique et de lutte contre le dérèglement climatique en élaborant leur propre "scénario PPE des territoires"**. L'engagement des associations de collectivités dans la PPE des territoires se limite aux politiques publiques exercées par les collectivités qu'elles représentent.

En cohérence avec les scénarios de l'ADEME, de RTE et de Négawatt dont il s'est inspiré, **le scénario PPE des territoires propose une trajectoire de sobriété, d'efficacité énergétique et d'évolution du mix énergétique français avec un premier point d'étape en 2035 et a été conçu pour atteindre la neutralité carbone en 2050.**

Cette trajectoire repose prioritairement sur une forte réduction de la consommation d'énergies s'appuyant sur la sobriété et l'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activités et faisant des acteurs publics les chefs de file de cette transition. **La baisse des consommations d'énergie finale entre 2019 et 2035 devra ainsi représenter 30% tous secteurs confondus, conciliant au mieux indépendance énergétique, sécurité d'approvisionnement, lutte contre le dérèglement climatique mais aussi maîtrise de la facture énergétique des Français sur le long terme.**

Pour réduire la consommation d'énergies fossiles, carbonées et importées, **le scénario PPE des territoires privilégie également le développement des énergies renouvelables et de récupération, sous forme de chaleur renouvelable locale, de biogaz et d'électricité renouvelable, plutôt que de miser uniquement sur leur substitution massive par l'électricité.** Cette source d'énergie, au vu de son mix de production actuel est certes décarbonée, mais reste en grande partie non renouvelable, dépendant de ressources énergétiques et de matières premières importées. Cette seule substitution imposerait un accroissement des capacités de production qu'il apparaît difficile d'atteindre, dans les délais contraints de l'urgence climatique. Elle ne garantirait pas, non plus, la maîtrise de la facture énergétique des Français au regard des aléas des marchés énergétiques libéralisés et indirectement liés aux énergies carbonées ou importées. Par ailleurs, le développement de la production d'énergies renouvelables et de la récupération d'énergies, que nous portons, devra, selon nous, être décentralisé, généralisé dans tous les territoires, et réalisé au plus proche des points de consommation, en favorisant, notamment, une contractualisation des achats d'énergies renouvelables en circuit court renforçant le pouvoir d'achat des acteurs du territoire et génératrice de développement économique local.

Pour réaliser cette importante transformation du système énergétique, la mobilisation de moyens financiers de fonctionnement et d'investissement sans précédent sont requis par l'ensemble des acteurs et nécessitent un accompagnement très significatif de l'État et des collectivités, particulièrement sur la prochaine décennie. Les acteurs publics devront donc optimiser leurs finances publiques en réorientant leurs dépenses vers la transition énergétique de leur propre patrimoine et de leurs services publics ainsi que celle des acteurs de leur territoire. La fiscalité nationale et locale doit, selon nous, accélérer sa propre transition pour devenir davantage écologique, en dissuadant les solutions énergétiques non vertueuses (surconsommation énergétique, recours aux énergies fossiles et aux énergies non renouvelables et importées), et en rendant attractive la transition massive vers des solutions vertueuses de sobriété, d'efficacité énergétique avérée, et mobilisant les énergies renouvelables et de récupération. Ces transformations budgétaires et fiscales doivent, selon nous, passer impérativement par une Loi de programmation pluriannuelle du financement de la transition écologique et énergétique pour donner les moyens et la visibilité nécessaires aux acteurs impliqués, au premier rang desquels les collectivités locales.

Enfin, **ce scénario PPE des territoires assume aussi, en cohérence avec la mobilisation de moyens financiers d'accompagnement des Français et des autres acteurs, la mise en place progressive d'un cadre légal et réglementaire plus incitatif et coercitif pour assurer la réalisation de cette transition énergétique par toutes les parties prenantes** (population, acteurs économiques et associatifs, administrations, etc.) et dans tous les secteurs du territoire (bâtiment, transports, agriculture, industrie, tertiaire public et privé...).

La méthode



Février 2023

Émergence de l'idée



Mars 2023

Étude de faisabilité



Avril - Juillet 2023

Étude des hypothèses



Juin - Août 2023

Élaboration des mesures



Octobre 2023

Rendu au gouvernement

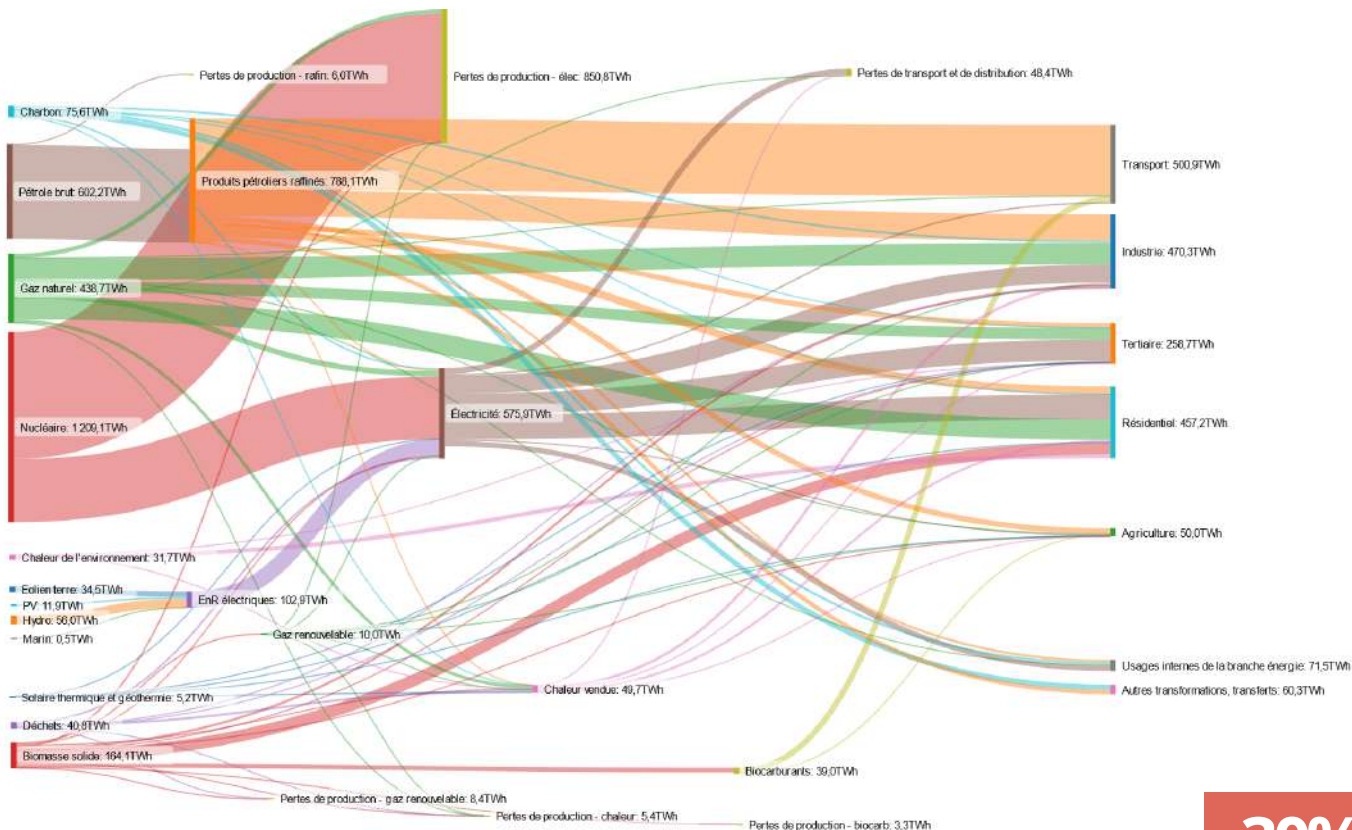
Bilan des flux énergétiques

En 2019

Production d'énergie primaire

Consommation d'énergie finale

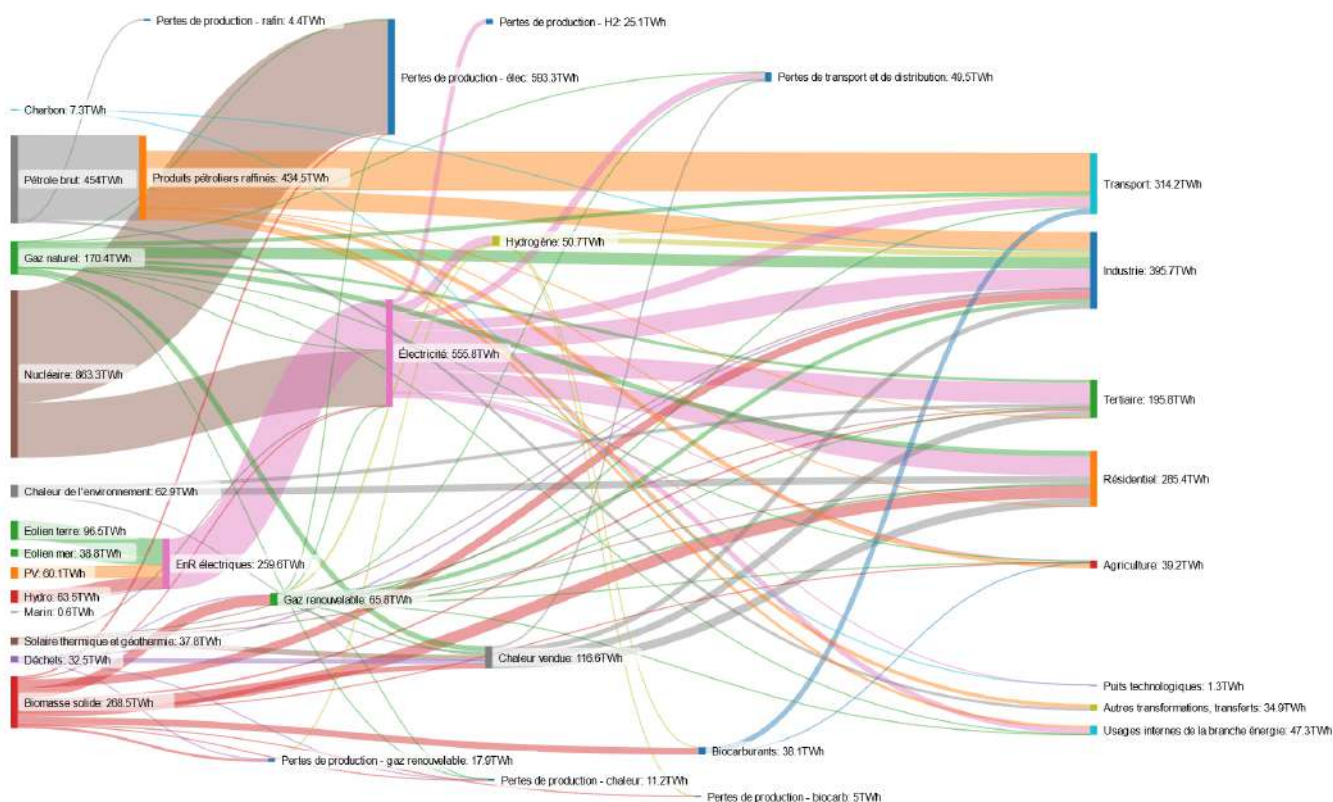
Part des EnR : 18%



En 2035 : scénario PPE des territoires

-30%

Part des EnR : 45%*



* en consommation finale brute d'énergie

Les éléments-clés et mesures phares

1 - Un besoin de financement massif pour la réalisation des investissements nécessaires

En s'appuyant sur les différents travaux existants et sur nos propres estimations, le besoin d'investissements supplémentaires annuels par rapport au montant actuel est estimé à 67 Mds€/an dont 25 à 34 Mds€/an qui devront être financés par les acteurs publics (État et collectivités).

Nos propositions :

- L'élaboration d'une Loi de programmation pluriannuelle du financement de la transition écologique et énergétique pour donner à la France, les moyens d'atteindre ses objectifs, en s'appuyant sur des principes d'équité, de visibilité dans le temps, d'affectation et d'incitation, et de protection des populations captives ou modestes.
- L'affectation d'une part de la fiscalité énergétique aux collectivités à hauteur de 15€ par habitant pour les intercommunalités et leurs groupements ayant réalisé un PCAET et 7€ par habitant pour les régions permettant de financer l'ingénierie territoriale entre 25 000 et 30 000 ETP. Cette affectation pourra être obtenue par les collectivités par le biais de la signature d'un contrat d'objectifs avec l'État visant la mise en œuvre des planifications établies. Ce type de contrat ne sera accessible qu'aux collectivités atteignant déjà des objectifs minimaux en matière de transition énergétique (certains sont proposés ci-après en matière de réduction des consommations et de production d'EnR&R).
- La mise en place d'un amortisseur socio-environnemental du prix des énergies fossiles pour garantir la compétitivité des EnR&R face aux énergies fossiles et maintenir dans la durée l'attractivité de la maîtrise de la demande en énergie, avec une affectation directe partielle des recettes aux territoires. Ce mécanisme consisterait à définir un prix plancher (de l'ordre de 80€TTC/MWh pour le gaz) lorsque les prix des énergies fossiles sont très bas, et un prix plafond à partir duquel s'applique un bouclier tarifaire.
- La mise en place d'une comptabilisation spécifique de la dette liée aux investissements des collectivités en matière de transition écologique au regard des ratios prudentiels à respecter par celles-ci.
- La fin de toutes les aides publiques et de tous les avantages fiscaux en faveur des énergies fossiles (autre les GNR). **Cette mesure constitue un moyen de financement principal du scénario PPE des territoires proposé dès lors qu'elle devrait générer entre 11 et 19 milliards d'euros par an de recettes supplémentaires pour l'État.**
- Un soutien aux dépenses de fonctionnement des collectivités prioritairement celles consacrées à la réduction des consommations d'énergie (sobriété, mutualisation).

2 - Un changement d'organisation et des changements techniques importants indispensables

La décentralisation et le rôle fort des collectivités locales seront des facteurs clés de réussite de la transition énergétique que nous proposons. Aussi, leurs moyens d'action et en particulier leurs capacités en ingénierie locale doivent pouvoir être accrus massivement, de même le cadre juridique permettant leur intervention doit être assoupli.

Nos propositions :

- Le renforcement du rôle des collectivités dans les dispositifs de soutien aux installations de production d'énergie renouvelable et principalement la territorialisation des objectifs de la PPE et par conséquent des outils de soutien au développement des projets.
- La généralisation du développement des énergies renouvelables dans tous les territoires par des systèmes de bonifications au profit des collectivités performantes, et la facilitation de la participation des collectivités et citoyens aux projets d'EnR&R en levant les derniers freins juridiques persistants.
- Systématiser une formation aux enjeux énergétiques et climatiques à la prise de poste de tous les élus et directeurs généraux des services.
- Faciliter la réalisation de contrats d'achat direct d'énergie (PPA) entre acteurs publics territoriaux en les exonérant des obligations habituelles de la commande publique (par exemple : échanges d'énergie entre intercommunalités).

3 - Des évolutions sociétales à conduire et faciliter pour permettre les transformations attendues

L'atteinte des objectifs proposés repose sur la capacité à faire prendre conscience aux Français de la réalité au quotidien de leurs consommations d'énergie, de leurs coûts individuels et collectifs et de leurs conséquences environnementales. Cette prise de conscience doit mener à créer une vraie culture collective de la sobriété et de l'efficacité énergétique. Particulièrement, nous relevons l'importance de banaliser les énergies renouvelables dans la culture énergétique française. Il s'agit également d'éviter l'amalgame entre les enjeux de décarbonation et ceux de sobriété, d'efficacité énergétique et de développement des EnR&R qui permettent de lutter contre le dérèglement climatique mais aussi de protéger le pouvoir d'achat des Français.

Nos propositions :

- Le lancement d'une réflexion globale sur la répartition des usages énergétiques dans le temps à l'échelle nationale et locale. Cette réflexion ne sera possible qu'avec la mise à disposition des données détenues par les acteurs énergétiques publics et privés. L'accès à ces données par les collectivités doit donc être ouvert largement.
- La mise en place progressive d'une tarification incitative et progressive de la fourniture d'énergie, en particulier pour dissuader les surconsommations.
- La généralisation de dispositifs de suivi des consommations pédagogiques et interactifs incitant davantage à la sobriété et aux économies d'énergie principalement dans le logement et le tertiaire public et privé.

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La consommation énergétique des bâtiments

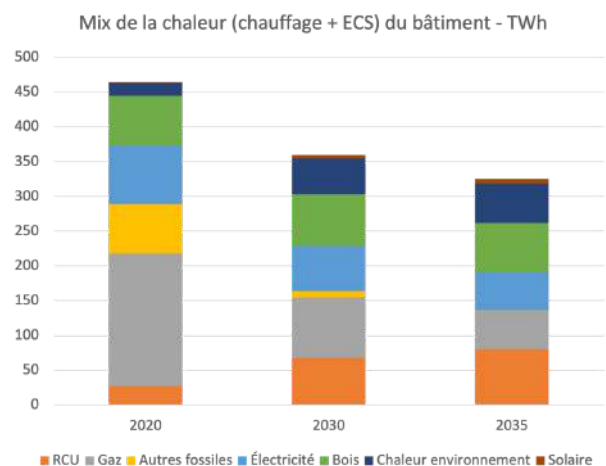
-33%

Résidentiel : -38%
Tertiaire : -24%

Le récit

Le secteur du bâtiment, qui rassemble résidentiel et tertiaire, doit diminuer sa consommation d'énergie finale de 33% d'ici 2035.

Pour cela, il faut envisager une transformation profonde du secteur du bâtiment et une priorité mise sur la rénovation :

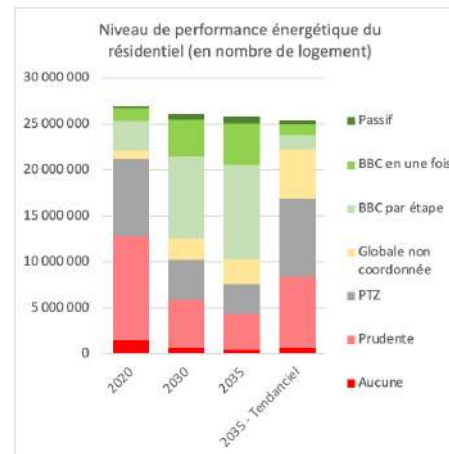
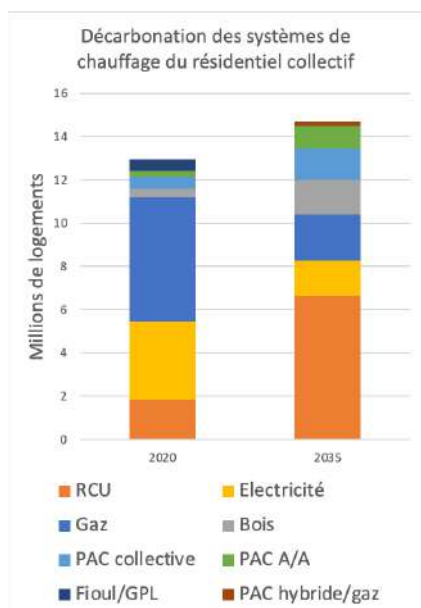
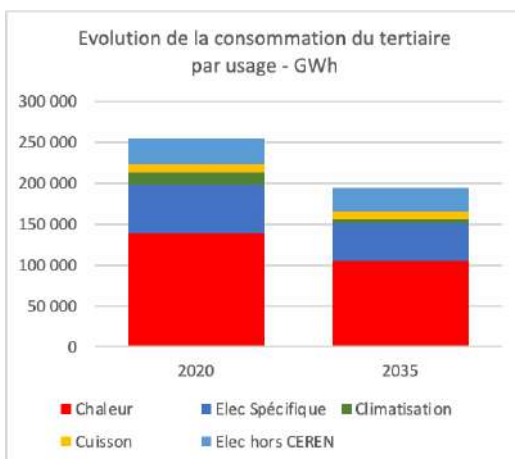
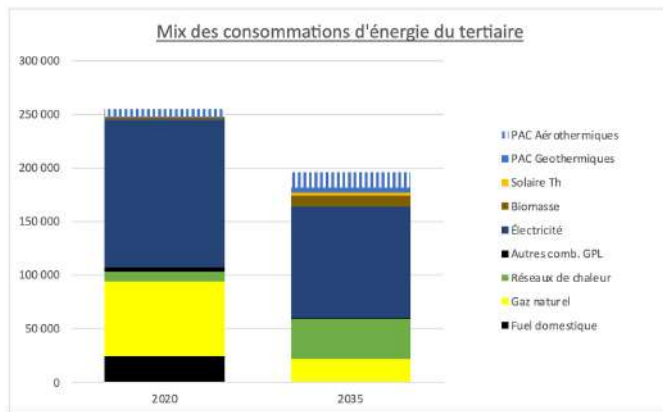


- L'intensité d'usage des bâtiments doit être optimisée et la vacance des bâtiments réduite au maximum ce qui passe par la réhabilitation du bâti existant prioritairement.
- La construction doit ralentir son rythme et s'orienter vers la construction bois et l'usage de matériaux biosourcés.
- Les logements se densifient par une construction de plus en plus importante de logements collectifs et une réduction des surfaces résidentielles par habitant.
- Des surfaces tertiaires doivent être converties en surfaces résidentielles.

L'ensemble de ces transformations doit conduire à **diminuer de 30% les surfaces construites par rapport au tendancier 2020.**

La sobriété énergétique reste bien sûr nécessaire sur les usages d'eau chaude sanitaire, de chauffage et de climatisation. A titre d'illustration, il est envisagé d'avoir réduit fortement les besoins de climatisation en 2035 grâce, entre autres, au respect de la consigne à 26°C et au développement des moyens passifs de rafraîchissement.

L'existant doit être fortement conservé et rénové qualitativement basculant la majorité de l'activité du secteur du bâtiment de la construction vers la rénovation. Pour illustrer le basculement attendu, il faut noter que le scénario PPE des territoires généralise les rénovations performantes et projette un **taux de rénovation dans le résidentiel au niveau BBC en 2035 à 60% alors que le tendanciel conduirait à 13%.**



Niveaux de performance des logements après rénovation dans le scénario PPE des Territoires et le scénario tendanciel ADEME

Dans le tertiaire, les 2/3 du parc sont rénovés selon la trajectoire décret tertiaire.

Les systèmes de chauffage doivent également fortement changer vers de la chaleur renouvelable et de récupération :

- Les nombres d'équipements électriques diminuent et ils sont plus efficaces.
- La part des réseaux de chaleur urbains devient prépondérante dans la production de chaleur.
- Dans les secteurs non raccordés à un réseau de chaleur urbain, le bois devient le premier vecteur pour le chauffage.
- Les pompes à chaleur viennent également en substitution du gaz, en l'absence uniquement d'autres solutions plus performantes environnementalement et la part des PAC dans la quantité totale de chaleur produite devient comparable à celle du gaz.

Pour le tertiaire (privé et public confondu), le scénario PPE des territoires massifie les réseaux de chaleur, ce qui permet de couvrir 20% des besoins totaux en 2035.

Sur le résidentiel collectif, qui représente 43% des logements totaux, l'évolution des systèmes de chauffage vers le réseau de chaleur est la trajectoire qui doit être privilégiée notamment en milieu urbain.

Les éléments-clés et mesures phares

1 - Des besoins de financement réévalués et plus importants pour la réduction des consommations d'énergies

Les estimations conduites évaluent les investissements supplémentaires annuels par rapport à la tendance :

- Pour le résidentiel à 21 Mds€/an dont 10 à 14 Mds€/an à financer par les acteurs publics pour les dispositifs de soutien à la sobriété et l'efficacité aux ménages ;
- Pour le tertiaire à 27 Mds€/an dont 10 Mds€/an consacrés à la rénovation et/ou aux actions de sobriété sur les bâtiments publics.

Nos propositions :

- Pour la mise en œuvre de ces transformations, une très forte hausse du financement public et émanant de l'État est nécessaire. L'effort est estimé à 42Md€/an en moyenne entre aujourd'hui et 2035 dont la plus grande part de ce montant est à mobiliser d'ici 2030. L'inscription de ces politiques de financements dans la durée est indispensable pour assurer une visibilité, aussi une Loi de programmation du financement de la transition écologique et énergétique est nécessaire.
- La réforme des critères d'obtention des aides publiques :
 - En priorisant et incitant fortement les rénovations énergétiques performantes permettant d'atteindre un niveau BBC en maximum 3 étapes. Et en favorisant le recours aux Contrats de Performance Énergétique (CPE) via l'obtention d'une prime complémentaire selon des objectifs chiffrés ambitieux, et un important confort d'été obtenu passivement.
 - Le dispositif doit viser un reste à charge proche de 0 pour les ménages les plus modestes. Ce reste à charge doit être régressif, par ailleurs, selon la situation financière du ménage et l'état énergétique du logement.
 - Les aides au changement de systèmes de chauffage doivent être strictement limitées aux bâtiments de classe énergétique inférieure ou égale à C (sauf panne majeure). Elles doivent être réservées à des systèmes énergétiques réellement performants et utilisant des énergies renouvelables.
- Les secteurs des entreprises bancaires et de prêts doivent être mobilisés massivement, soit sous la forme d'une incitation (éligibilité aux CEE) soit sous forme d'obligations (taux de commercialisation d'écoPTZ).
- La mise en place d'un réseau d'économes de flux tertiaire financé par un programme CEE permettant un accompagnement performant techniquement et financièrement des acteurs du tertiaire.
- Accentuer le soutien financier au moyen d'un coup de pouce CEE et d'une augmentation du Fond vert dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- La dotation du "fonds de solidarité logement" de chaque collectivité pour accompagner les habitants à la baisse des consommations. Cette mesure de sobriété permet d'obtenir 15 à 20 % d'économies facilement.

2 - Des objectifs planifiés aux différentes échelles pertinentes

Le rôle des collectivités territoriales doit être renforcé dans la déclinaison locale des objectifs nationaux de réduction des consommations d'énergie.

Nos propositions :

- Accès simplifié du service public local aux données de performance énergétique et de consommation énergétique de l'ensemble du parc résidentiel à la maille logement, en tant que service public, pour réaliser une cartographie du parc et lutter contre la précarité énergétique.
- Les collectivités doivent pouvoir définir une stratégie territoriale de rénovation et de chauffage/climatisation dans tous les documents d'urbanisme (PLU) et d'habitat (PLH) ayant davantage d'impact sur les acteurs locaux.
- L'introduction d'un objectif partagé de réduction des consommations d'énergie pour les collectivités permettant l'atteinte d'un taux minimal et par conséquent ouvrant l'accès aux contrats d'objectifs visant l'affectation d'une partie de la fiscalité énergétique.

3 - Un déploiement progressif de mesures plus structurantes visant à accélérer les rénovations

En complément des dispositifs financiers massifs conduisant à un reste à charge très faible pour les foyers modestes, et après une structuration de la filière, il apparaît indispensable de réfléchir aux mesures qui permettront à terme d'atteindre les objectifs de rénovation.

Nos propositions :

- Généralisation de la rénovation des passoires thermiques visant tant les logements individuels que collectifs (propriétaires bailleurs et occupants) d'ici 2030 pour les DPE F et G et d'ici 2035 pour les DPE E, avec déclaration du DPE sur la taxe foncière.
- Dans un délai plus court, il semble nécessaire d'intégrer une rénovation lors de la mutation. Celle-ci doit être contractualisée.
- La création d'une obligation du chauffage collectif renouvelable dans les immeubles neufs et la création d'une obligation de réaliser une étude de faisabilité pour passer en chauffage collectif pour les immeubles de plus de 15 ans, en lien avec le Diagnostic Technique Global (DTG) et son Plan Pluriannuel de Travaux (PPT). Cela doit être mis en place au plus tôt.
- Possibilité pour les collectivités d'appliquer une modulation sur la taxe foncière selon la performance énergétique et l'intensité d'usage.
- Les réglementations environnementales sur la construction doivent aussi évoluer pour éviter toute installation d'émetteurs hautes températures dans les bâtiments résidentiels et tertiaires et systématiser les boucles d'eau chaude secondaires permettant un raccordement facilité à des solutions de chauffage collectif.

4 - Des changements organisationnels et techniques indispensables

La mise en place de ces politiques reposera sur un renforcement du rôle du service public local.

Nos propositions :

- La mise en place et la pérennisation d'un service public local complet de l'efficacité énergétique de tous les bâtiments ne se limitant pas à l'information, mais étant un véritable guichet unique d'information, d'accompagnement technique et financier, et ayant une capacité de contrôle de la bonne réalisation des travaux dans le neuf comme dans l'existant.
- L'accès aux données individuelles de consommation et la création d'un observatoire local sont nécessaires pour la mise en œuvre de ce service public.
- Ce service public local doit impérativement être la porte d'entrée et de sortie obligatoire pour tout parcours ménage pour bénéficier des aides et il effectue le contrôle des devis proposés. Il peut être sollicité le long du parcours pour apporter une vision d'expertise neutre.
- Le service public local doit pouvoir élargir ses missions à la sobriété, la qualité de l'air intérieur, le confort d'été et aux énergies renouvelables électriques et thermiques.
- La mise en place d'un suivi énergétique simplifié des travaux.
- La mise en place de contrôles réguliers post-travaux (audit aidé) permettant d'évaluer l'efficacité, d'adapter la politique publique en conséquence et de conditionner une partie des aides aux économies d'énergies réelles pour les logements collectifs et le tertiaire.
- Le rôle des collectivités dans l'attribution des aides doit être renforcé de sorte qu'elles puissent, en fonction des priorités locales planifiées (SRADDET, PCAET, et documents d'urbanisme), opérer des modulations des aides nationales pour les recentrer sur les opérations prioritaires selon elles.
- La capacité doit être donnée aux collectivités d'imposer des travaux de rénovation sur leur territoire en complément de la réglementation nationale, selon des modalités adaptées à chaque territoire.
- Un important plan de formation à la rénovation performante prioritairement au sein de la filière construction doit être déployé afin d'effectuer le basculement de la filière construction neuve vers celui de la rénovation performante et de la construction bois.
- Obligation de réaliser une étude de récupération de chaleur pour les datacenters (>1MW), publication des potentiels et d'y avoir recours en cas de rentabilité suffisante.

5 - Des évolutions sociétales à conduire et faciliter pour permettre les transformations attendues

Une prise de conscience est nécessaire chez tous les usagers de l'énergie et doit mener à une vraie culture collective de la sobriété et de l'efficacité énergétique.

Nos propositions :

- Mettre en place chez tous les Français et dans toutes les TPE PME, un dispositif de suivi des consommations d'énergie pédagogique, interactif et incitatif à la sobriété.
- Aboutir à la généralisation de la régulation et de l'individualisation des frais énergétiques dans tous les bâtiments publics et privés (comptage).
- Mettre en place des incitations tarifaires à la sobriété et des dissuasions tarifaires à la surconsommation, par le déploiement d'une véritable tarification incitative quel que soit le vecteur énergétique.
- Encourager la flexibilité et l'effacement.

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

**La consommation
énergétique
de la mobilité**

-37%

Le récit

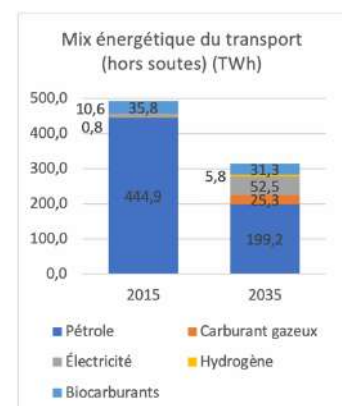
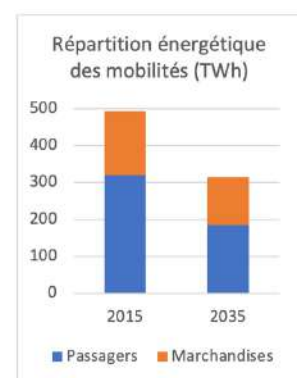
La réduction de la consommation liée aux mobilités est la plus importante puisqu'elle devra atteindre 37%, elle est envisagée en combinant les actions sur la maîtrise de la demande et les gains d'efficacité liés à l'électrification notamment.

Concernant la mobilité des personnes, la mobilité domestique ne sera pas réduite mais adaptée **en priorisant les modes actifs, doux et les transports en commun et ferroviaires, ce report modal devrait atteindre 10% en 2035**. De lourds investissements doivent être réalisés pour développer la mobilité ferroviaire et retrouver un réseau maillé, efficace et accessible. Le développement des mobilités actives, douces et partagées doit être la seconde priorité. La voiture doit uniquement répondre à un besoin de mobilité qui ne peut être réalisé autrement. Son utilisation doit être optimisée pour lutter contre l'autosolisme (développement de l'autopartage). Par ailleurs, il semble nécessaire de freiner le développement de la mobilité internationale aérienne afin de la stabiliser au niveau actuel. Le fret fluvial/maritime doit être développé autant que possible.

En 2035, la mobilité légère s'électrifie fortement pour atteindre 35% suivant le tendanciel, l'essence continue de représenter 35% du mix énergétique des voitures.

Pour les transports en commun, le GNV devra se déployer pour représenter 15% du mix, dans une moindre mesure l'hydrogène devra être mobilisé.

La mobilité lourde pour le transport de marchandises carbure principalement au diesel et au bioGNV/GNV pratiquement à part égale. L'électricité et l'hydrogène prennent une place dans le mix qui reste modérée (inférieure à 10%) mais permettent de répondre aux problématiques d'émissions (ZFE). L'électrification des lignes ferroviaires est accélérée ainsi que le développement des lignes existantes et de nouvelles lignes de dessertes locales.



Les éléments-clés et mesures phares

1 - Des besoins de financement importants pour tenir les trajectoires envisagées

Le besoin d'investissements supplémentaires annuels par rapport au montant actuel est estimé entre 3 à 4 Mds€/an (le surcoût est modéré par la prise en compte de la sobriété qui conduit à acquérir moins de véhicules).

Nos propositions :

En matière de mobilité active :

- Renforcer le Plan Vélo National à 2,5Md€ tous les 5 ans jusqu'en 2035 à destination des collectivités, cumulé à un investissement de l'État à hauteur de 30€ par habitant pour le développement de réseau cyclable, ciblant prioritairement les discontinuités, les franchissements et les entrées de collectivités.

En matière de mobilité du quotidien :

- Renforcement de l'investissement de l'État qui doit s'élever à la moitié des investissements des Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) soit à hauteur de 5Md€ sur 5 ans pour la mobilité du quotidien principalement pour les transports en commun.
- Rétablir la TVA à 5,5% (10% actuellement) sur les transports publics en conservant le même prix du titre permettrait de générer environ 250 millions d'euros pour les AOM.
- Garantir la pérennité du versement mobilité aux AOM pour financer les investissements et services de mobilités (environ 9Md€ par an).
- Généraliser l'indemnité des salariés venant en mobilité active.

En matière de transport longues distances :

- De très forts investissements devront être réalisés avant 2025, avec un maintien à un haut niveau par la suite, pour le développement des Services Express Métropolitains (SEM) et de nouvelles lignes ferroviaires pour la mobilité des personnes et le transport de marchandises (rails, véhicules, etc.). Ces investissements doivent conduire à permettre de traverser le pays aisément. Les trains de nuits seront à rouvrir.
- La France devra défendre la mise en place une taxation internationale du kérosène.
- Une redynamisation de fret ferroviaire et fluvial/maritime local et national doit être opérée via une politique d'investissements massifs.

2 - Des investissements à accompagner de mesures de sobriété plus fortes qu'actuellement

En complément des dispositifs d'accompagnement des changements de pratiques, il apparaît indispensable de réfléchir aux mesures qui permettront à terme d'atteindre les objectifs de réduction des consommations d'énergie des transports.

Nos propositions :

- Fin progressive à l'horizon 2030 de la commercialisation de véhicules légers les plus énergivores, de plus de 1600kg ou émettant plus de 120gCO₂/km, si les évolutions technologiques permettent d'ici là de répondre à la demande de véhicules routiers familiaux.
- Aller vers la limitation du développement de tous les aéroports (existant et nouveau) et tendre vers un non-développement à termes.
- Les lignes intérieures aériennes substituables par des solutions réelles en transport collectif de moins de 4h devront être supprimées.
- Structurer la sobriété dans la mobilité individuelle en réalisant une étude d'impacts nationale sur la limitation :
 - De la vitesse maximale autorisée
 - Du nombre de véhicules par personne et par foyer
 - De l'usage de l'avion pour les loisirs

3 - Des changements organisationnels et techniques indispensables, principalement en matière d'intermodalité

La réussite de ces politiques reposera sur la facilitation des accès pour les usagers et principalement via le développement de l'intermodalité.

Nos propositions :

- Développement de l'intermodalité sur les pôles d'échanges, les modes de transport (stationnements sécurisés vélo, trains et autocar/bus accueillant les vélos, etc).
- Développer la mobilité autocar à partir des gares ferroviaires permettant d'atteindre les zones inaccessibles en train.
- Mise en œuvre d'un support uniformisé (carte et application) nationalement pour les titres de mobilités (ferroviaire, transport en commun, autopartage, covoiturage, vélo, etc) pour faciliter l'expérience usagers.

4 - Des évolutions sociétales à conduire et faciliter pour permettre les transformations attendues du mix énergétique

Ces évolutions passeront par des politiques de sensibilisation et d'incitation à des changements de pratiques.

Nos propositions :

- Déploiement et renforcement d'un bonus/malus à l'achat et sur le contrat d'assurance selon la consommation mixte des véhicules, le poids du véhicule et les émissions (détail en annexe).
- Mettre en place une réflexion visant à mettre progressivement une politique incitant à la possession d'un seul véhicule par personne (sauf dérogation).
- Accompagner et développer la possession collective de véhicules individuels et le partage de ceux-ci pour une optimisation d'usage (ex : covoiturage).
- Une politique massive favorisant la consommation locale doit être mise en œuvre. Elle passe par la mise en place de signaux favorables notamment.
- Inciter à la transformation de la livraison des derniers kilomètres vers l'utilisation des utilitaires à faible émission.
- Obligation d'affichage des émissions de CO2 sur les billets d'avion et sur les factures d'autoroute.
- Développer les formations à l'écoconduite.

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La consommation énergétique de l'industrie

-15%

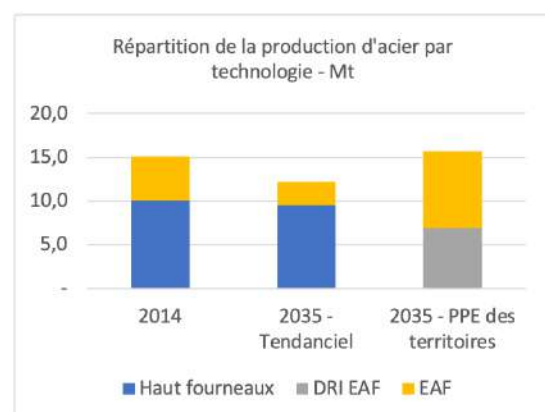
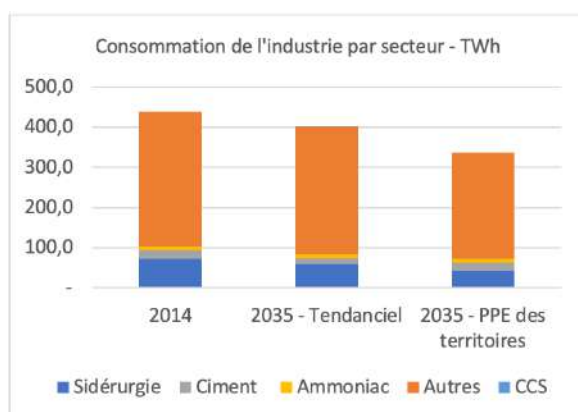
Le récit

Le scénario PPE des Territoires se base sur le scénario S2 de l'ADEME dans lequel la planification publique accompagne et finance une politique industrielle bas carbone et tournée davantage vers l'efficacité (énergétique et matières), les spécialisations régionales et l'économie circulaire.

Il prévoit la réindustrialisation de la France pour les biens et services dédiés à la transition écologique, réorientée vers la consommation nationale, plus sobre, en évitant les productions dédiées à l'export. L'efficacité énergétique et la décarbonation de l'énergie utilisée sont également très importantes.

Une part importante des consommations est liée aux hauts fourneaux pour la production d'acier. Ils devront opérer une conversion vers des technologies moins émettrices qui reposent, soit sur le recyclage dans des fours électriques (EAF), soit via une réduction directe à base d'hydrogène combinée à des fours électriques (DRI-EAF). Ces technologies sont aujourd'hui matures et en cours de déploiement industriel.

La chaleur fatale des industries doit être exploitée soit par vente directe entre industriels, soit par valorisation dans les réseaux de chauffage urbains.



Les éléments-clés et mesures phares

1 - Des besoins de financement pour tenir les trajectoires envisagées

Une politique incitative forte doit être déployée envers les sites industriels pour accélérer leur transition énergétique.

Nos propositions :

- Incitation financière et accompagnement des sites industriels pour la récupération de chaleur fatale (lancement d'appels à projets nationaux, AMI, etc).
- Mise en place d'un fonds de garantie pour faciliter le raccordement aux réseaux de chaleur de sites industriels consommateurs et pour la récupération de chaleur fatale et limiter les risques pour les réseaux et les industriels.

2 - Des investissements à accompagner de mesures complémentaires

Notre proposition :

- Obligation de réaliser une étude de récupération de chaleur pour les sites industriels (>5MW), publication des potentiels et d'y avoir recours en cas de rentabilité suffisante.

3 - Des secteurs clés à cibler pour y conduire des transformations majeures, en particulier la sidérurgie

Notre proposition :

- Aller vers la substitution des hauts fourneaux existants par des procédés DRI-EAF à 100% en 2035, ce qui va nécessiter des investissements très importants accompagnés par des politiques publiques d'incitation.

4 - Concernant les autres industries, des politiques incitatives devront être mises place

Notre proposition :

- Mise en place de financements pour l'efficacité énergétique et la décarbonation des énergies ciblés sur les industries au service de la transition écologique.

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

La production
et distribution
de chaleur

59%
d'EnR&R

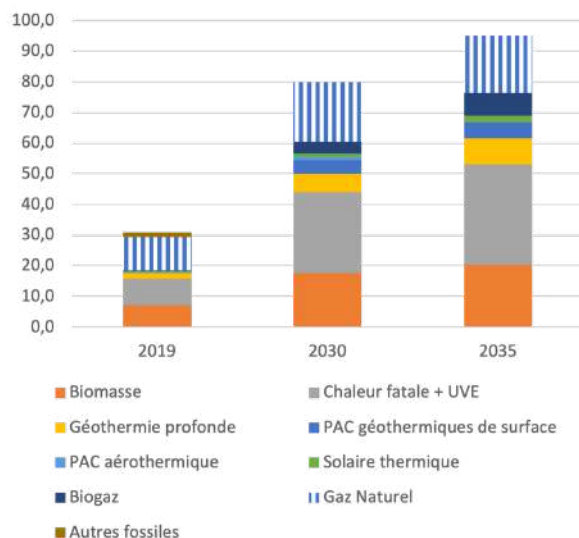
Le récit

La place de la chaleur renouvelable et de récupération dans les consommations énergétiques finales va être amenée à sensiblement évoluer.

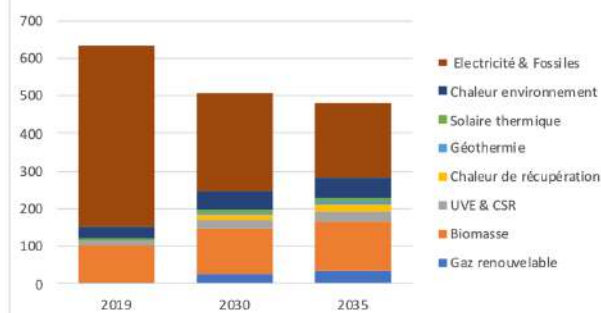
La mutualisation des besoins de chaleur et l'augmentation des besoins de froid engendreront un développement massif des réseaux de chaleur et de froid dans les territoires urbains comme ruraux. La part de chaleur renouvelable et de récupération dans le mix énergétique évoluera fortement et la chaleur fatale et de récupération sera à terme majoritaire dans le mix énergétique des réseaux.

La biomasse conservera une place prédominante dans la production globale de chaleur renouvelable, mais la nécessaire priorisation de l'énergie non délocalisable (chaleur fatale, géothermies, solaire thermique...) sur l'énergie délocalisable (biomasse, gaz renouvelable...) devra entraîner une vive croissance des sources d'énergie locales et sans combustion.

Livraison de chaleur des RCU - TWh



Chaleur ENR & R en TWh



L'installation systématique de boucles d'eau chaude secondaire dans les bâtiments résidentiels et tertiaires ainsi que l'abaissement des régimes de températures de celles-ci permettront aux sources de chaleur renouvelables sans combustion (solaire thermique, géothermie, PAC aérothermiques) de répondre à une partie des besoins de chaleur dans l'individuel comme dans le collectif.

Les éléments-clés et mesures phares

1 - Des besoins de financement massifs et le principal outil de soutien aux EnR&R thermiques largement revu à la hausse

Les aides au développement de la chaleur renouvelable et de récupération sont aujourd'hui trop insuffisantes pour permettre la massification de ce développement, alors même que l'efficacité économique de ces outils est largement soulignée.

Nos propositions :

- Augmentation du Fonds chaleur pour atteindre 3Md€ en 2030 (et 1Md€ dès 2024) et favoriser le développement massif des réseaux de chaleur, particulièrement dans les polarités rurales de plus de 5 000 habitants.
- Les montants des aides publiques doivent ensuite progressivement évoluer pour favoriser la performance énergétique et les énergies sans conflits d'usage en privilégiant la chaleur fatale existante, la géothermie, le solaire thermique et la thalasso-thermie par rapport à la biomasse puis au biogaz.
- Un conditionnement des aides aux seules pompes à chaleur Air/Air et Air/Eau ayant un SCOP>6 et SEER >9.
- Mise en place d'un dispositif d'aide spécifique à la création de BECS (études et travaux), dans les immeubles collectifs utilisant le chauffage fossile (gaz, GPL, fioul) ou des radiateurs électriques afin d'obtenir un temps de retour sur 10 ans, auquel s'ajouterait un prêt à taux zéro/bonifié sur 20 ans.
- Mise en place d'un fonds de garantie pour couvrir le risque de disparition d'un site industriel émetteur ou récepteur de chaleur et le risque pour les réseaux de chaleur et de froid de déracordement d'abonnés importants en volumes de consommation

2 - Des objectifs planifiés aux différentes échelles pertinentes

Les collectivités territoriales doivent pouvoir se saisir pleinement de la question de la chaleur produite et consommée sur leur territoire et ainsi planifier le déploiement des solutions renouvelables.

Nos propositions :

- Systématisation de la réalisation d'une stratégie « chaleur » à l'échelle nationale et locale dans les documents de planification existants.
- Modification de la réglementation sur la construction afin de généraliser les boucles d'eau chaude secondaires et les émetteurs basses températures dans les bâtiments neufs.
- L'introduction d'un objectif partagé de production d'EnR&R thermiques sur le territoire de chaque collectivité permettant l'atteinte d'un taux minimal d'EnR&R par rapport à la consommation du territoire concerné et par conséquent ouvrant l'accès aux contrats d'objectifs visant l'affectation d'une partie de la fiscalité énergétique.

3 - Des mesures plus fortes pour aboutir au développement attendu de ces EnR&R

Nos propositions :

- Généraliser la réalisation d'études de faisabilité publiques de création de réseaux de chaleur dans toutes les collectivités de plus de 5 000 habitants n'ayant pas de réseau de chaleur d'ici 2025 (avec dispositif d'aide à 80%) et la délibération sur les conclusions de l'étude.
- Établir un plan État et collectivités exemplaires pour le déploiement accéléré de la chaleur renouvelable pour le patrimoine public avec AGILE, l'Agence de Gestion de l'Immobilier de l'État pour atteindre l'objectif de 50% de chaleur EnR&R en 2030.
- Systématiser le solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire en imposant une étude de faisabilité solaire pour tous les bâtiments de surface de toit supérieur à 1000m² d'ici 2030 et en proposant une prime au m² encadrée par des fourchettes de montants et des plafonds d'aides.

4 - Des changements organisationnels et des changements techniques à mettre en œuvre

Nos propositions :

- Financer des formations et des postes d'ingénieurs territoriaux de la chaleur et du froid renouvelable au sein des intercommunalités et de leurs groupements et des syndicats départementaux d'énergie pour atteindre 3 à 4 ETP par département. Ces postes doivent conduire à promouvoir les projets de chaleur renouvelable (toutes EnR&R) dans les territoires et accompagner ceux-ci dans leur mise en œuvre.
- Établir un plan de formation sur la chaîne de valeur du solaire thermique, en particulier l'installation avec des formations et qualifications gratuites.

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

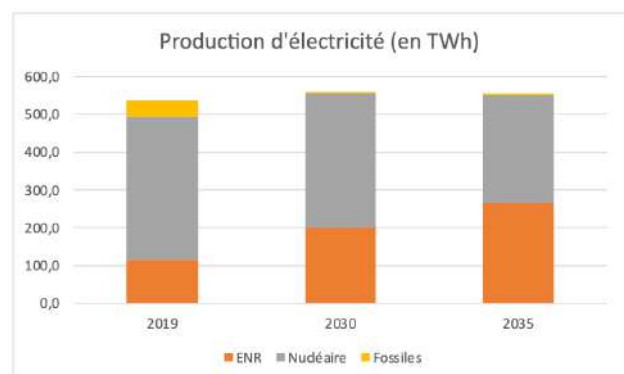
La production
et distribution
d'électricité

48%
d'EnR

Le récit

Le développement des EnR électriques sera réalisé de manière la plus diffuse possible sur le territoire national intégrant une participation locale des citoyens et des collectivités à la gouvernance des projets. **Elles couvriront, en 2035, 48 % de la production d'électricité (en énergie finale).**

Pour ce faire, un plan de formation de l'ensemble de la chaîne de valeur doit être réalisé au niveau national couplé à un plan attrayant de recrutement d'ingénierie territoriale au sein des collectivités et du réseau des générateurs. De même, les freins juridiques à la participation des collectivités dans ces projets doivent être levés.



L'accélération du développement sera facilitée par un système d'aides mieux adapté aux besoins du terrain et par un allègement, une clarification des procédures et des délais, particulièrement en lien avec les zones d'accélération des EnR et la gouvernance locale.

Les éléments-clés et mesures phares

1 - Des évolutions des systèmes d'aide actuels doivent être réalisées pour assurer un développement pertinent et généralisé des EnR sur le territoire

Nos propositions :

- Régionalisation des Appels d'Offres pour le développement des projets d'EnR électrique et amélioration du bonus lié au portage local (collectivités, citoyens).
- Autorisation au cumul des aides nationales et aides régionales, départementales, ... ainsi que le cumul des participations de collectivités de tous les niveaux au capital des projets.

2 - L'ingénierie locale compétente en matière d'EnR devra être massivement accrue

Nos propositions :

- Couvrir l'ensemble des départements du territoire français (métropolitain et DROM) par le réseau des générateurs avec un faible reste à charge pour les structures d'accueil des conseillers.
- Développer l'ingénierie des intercommunalités et de leurs groupements avec un dispositif spécifique d'aide à l'embauche.
- Plan de formation aux métiers liés à la réindustrialisation de la filière en France ainsi qu'aux autres maillons de la chaîne de valeurs (installations, recyclage).

3 - La gouvernance locale des projets d'EnR devra être encouragée tant elle est un facteur clef de leur acceptabilité et de leur rentabilité pour les riverains

Notre proposition :

- Systématiser la proposition de portage de projets aux collectivités et/ou citoyens par l'intégration d'un critère d'éligibilité obligatoire au guichet ouvert.

4 - Des mesures coercitives devront accompagner ces incitations également

Notre proposition :

- L'introduction d'un objectif partagé de production d'EnR électriques sur le territoire de chaque collectivité permettant l'atteinte d'un taux minimal d'EnR par rapport à la consommation du territoire concerné et par conséquent ouvrant l'accès aux contrats d'objectifs visant l'affectation d'une partie de la fiscalité énergétique.

5 - Les procédures d'autorisation et les délais applicables aux projets (autorisation, raccordement, etc.) devront être accélérés

Nos propositions :

- Rendre l'avis des Architectes des bâtiments de France, sur ces projets, simple, particulièrement lorsque l'objectif minimal d'EnR locale n'est pas atteint.
- Opérer les changements nécessaires à l'optimisation des délais de raccordements et des procédures, de manière générale et particulièrement lors du portage par des citoyens ou des collectivités ainsi que dans les zones d'accélération.
- Systématiser la remontée d'information des référents EnR et des services instructeurs des DDT et DREAL au réseau des générateurs afin d'optimiser les procédures et de proposer une meilleure orientation des projets EnR des territoires.

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

**La production
et distribution
du gaz**

**28%
d'EnR**

Le récit

Basculant d'un modèle d'importation à un modèle de production, la consommation de gaz va fortement chuter puisque le gisement national ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins actuels.

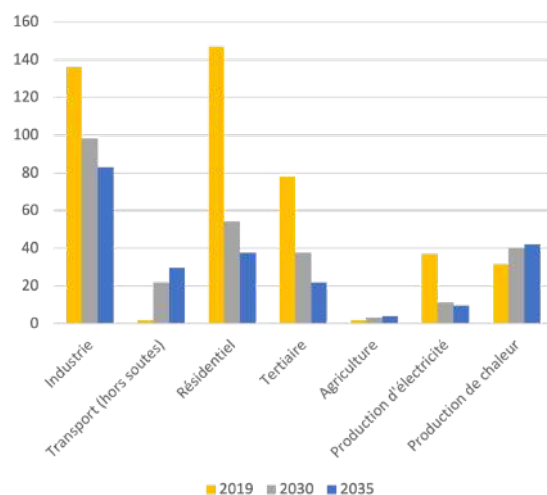
La méthanisation sera la première source de production de gaz renouvelable en exploitant au maximum les potentiels mais en préservant une exploitation durable de la biomasse source. Elle sera destinée principalement à l'injection pour alimenter les stations bioGNV et les industries à hautes températures.

Le réseau de gaz se réduira pour limiter la desserte dans le résidentiel et le tertiaire et se développera pour la mobilité et l'industrie.

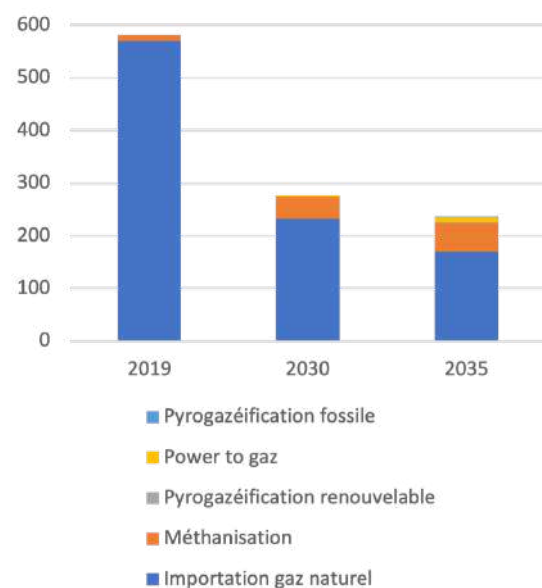
La production d'hydrogène sera la deuxième source de gaz renouvelable et sera produite de manière diffuse à partir d'énergie renouvelable électrique à proximité des sources de consommation.

L'hydrogène sera destiné aux usages pertinents difficilement décarbonables par d'autres sources d'énergies renouvelables tels que la chimie, l'industrie de hautes températures ou la mobilité lourde en zone de faibles émissions ou intensive.

Consommation de gaz par secteur - TWh



Approvisionnement en gaz - TWh



Les éléments-clés et mesures phares

1 - Sécuriser et développer les dispositifs de soutien actuels à la méthanisation

Nos propositions :

- Mettre en place une indexation du tarif de soutien à l'injection sur les coûts d'approvisionnement en énergie et permettre le cumul du tarif d'obligation d'achat avec d'autres aides à l'investissement.
- Relance de la filière par des nouveaux appels d'offres basés sur un nouveau cahier des charges pour les projets supérieurs à 300 Nm³/h.

2 - Soutenir les modèles économiques et environnementaux pertinents en matière d'hydrogène

Nos propositions :

- Financer les écosystèmes H₂ en proportion de la pertinence énergétique des modes de production et de consommation
- Bonifier le financement des projets produisant selon la courbe de charge des EnR électriques intégrés aux projets
- Développer une offre de services réseau pour la production d'hydrogène compatible avec le modèle économique de la filière.

3 - Accélérer la transition énergétique du réseau national de transport et distribution du gaz

Nos propositions :

- Préciser au niveau national les orientations en matière des évolutions des réseaux, afin que les acteurs locaux puissent négocier avec leur concessionnaire un plan d'investissement plus cohérent.
- L'introduction d'un objectif partagé de production d'EnR gazières sur le territoire de chaque collectivité permettant l'atteinte d'un taux minimal d'EnR&R par rapport à la consommation du territoire concerné et par conséquent ouvrant l'accès aux contrats d'objectifs visant l'affectation d'une partie de la fiscalité énergétique.
- Définir des zones "biogaz" essentiellement dans les centres urbains où le réseau de gaz sera conforté pour développer le biogaz quand les réseaux de chaleur ne peuvent se développer en raison des contraintes urbaines et quand le développement de la PAC n'est pas souhaitable pour éviter les îlots de chaleur.

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE



La production
et distribution
de carburants

22%
d'EnR

Le récit

Une partie des carburants fossiles sont directement substitués par des carburants d'origine renouvelables. Néanmoins, la transformation du secteur de la mobilité et des modes de carburation bascule vers une demande majoritairement d'électricité, de GNV et d'hydrogène. Pour ce faire, l'installation de stations desservant ces énergies devra être stratégiquement choisie pour répondre à la demande.

Les stations GNV seront proposées principalement en dehors des zones urbaines de faibles émissions et positionnées le long des axes de transports de marchandises et de transport autocar ainsi que dans les pôles multimodaux.

Les stations IRVE et hydrogène se développeront principalement à la sortie des zones urbaines et dans les pôles multimodaux et de logistiques des derniers kilomètres.

Les éléments-clés et mesure phare

1 - Développer les financements alloués à la transition du secteur

Notre proposition :

- Financer le développement des stations GNV, hydrogène et électrique dans les localités pertinentes vis-à-vis d'une transition écologique et énergétique globale tant en investissement (les véhicules, les stations) qu'en fonctionnement (rendre le GNV ou l'H2 compétitif face aux carburants fossiles).

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

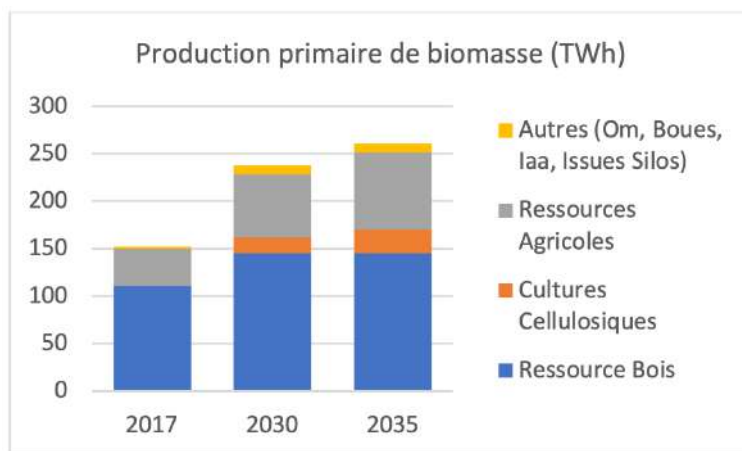
La production
de biomasse
pour l'énergie

+70%

Le récit

L'élaboration de la PPE des territoires nécessite de mettre en correspondance les besoins en énergie de chacun des secteurs avec les productions par chacun des vecteurs. Ce travail a mis en évidence une tension sur la biomasse qui est mobilisée pour les usages liés à la mobilité (GNV) et aux bâtiments. Ce travail a amené à l'ajustement des scénarios en termes de production d'énergie par la biomasse, mais également à des questionnements sur la ressource biomasse qu'il convient de valoriser en limitant et en optimisant au maximum les surfaces à mobiliser.

La sylviculture est amenée à se développer, avec ce scénario, suivant le rythme de croissance naturel qu'on lui connaît actuellement pour une utilisation première en bois d'œuvre et bois d'industrie et dont les sous-produits alimentent la filière bois-énergie.



Une recrudescence de plantation de haies et le développement de la pratique de l'agroforesterie entrainera une augmentation du gisement de biomasse ligneuse. En effet, outre le fait que cela permettrait une production supplémentaire de bois-énergie, ce développement est également un atout majeur pour les cultures permettant de créer une complémentarité entre les arbres et les sols. Notons comme principaux avantages, la limitation de l'érosion des sols, le développement de la biodiversité à proximité des plantations ainsi qu'une meilleure rétention d'eau permettant de limiter sa consommation.

Ainsi, si les cultures dédiées doivent rester très limitées, les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) et leur valorisation en méthanisation est l'un élément clé de la filière, notamment pour permettre de produire plus de culture, sans recourir à de nouvelles surfaces et sans appauvrir les sols. Aussi, ce scénario prévoit le **développement des CIVE**, tout en réduisant les cultures dédiées.

Une partie des surplus de prairies et des résidus de cultures seront mobilisés pour la méthanisation. Les élevages étant amenés à être plus modérés, avec des troupeaux plus en extérieur, la mobilisation des effluents d'élevage est limitée. L'optimisation de ces surfaces agricoles pour des besoins énergétiques passe également par un fort développement des surfaces boisées à proximité de celles-ci et dont l'entretien permet une production supplémentaire de bois-énergie.

Le bouclage du scénario nécessite la prise en compte de cultures dédiées en faible quantité, permettant la création d'un appoint énergétique supplémentaire.

Les éléments-clés et mesures phares

1 - La mise en place d'un ordre de priorisation du bois-énergie dans les politiques publiques (en plus du principe d'utilisation de la biomasse en cascade)

Nos propositions :

- Appliquer dans les politiques publiques l'ordre de priorisation suivant :
 - Utilisations prioritaires : réseaux de chaleur urbains, industrie HT
 - Secondaires : résidentiel et tertiaire sur des équipements performants
 - Si disponible uniquement : industrie BT, export
 - À réduire : production d'électricité, résidentiel et tertiaire sur équipements peu performants

2 - Former et mobiliser les agriculteurs pour réussir le développement attendu de la biomasse

Nos propositions :

- Proposer des formations gratuites aux agriculteurs pour les accompagner en agroforesterie, adaptation au changement climatique et rôle de l'agriculture dans la transition énergétique et écologique.
- Mise en place d'un subventionnement de l'engagement dans la transition écologique et énergétique (agroforesterie, plantation de haies, valorisation des résidus agricoles, etc.), de type « paiement des services environnementaux ».

3 - Optimiser la mobilisation de la biomasse solide

Nos propositions :

- Il ne doit pas être introduit dans les directives européennes de contraintes supplémentaires, que les critères de durabilité de la biomasse, pour l'utilisation du bois-énergie.
- Renforcer la capacité de l'exploitation optimale et durable des forêts, en allant chercher les gisements non mobilisés actuellement tout en veillant à maintenir une grande biodiversité des espèces et dans les sols dans les exploitations de biomasse.
- Pérennisation et renforcement de l'aide financière à la réalisation de plan d'approvisionnement pour tout projet de bois-énergie.
- Réfléchir à l'ajout d'une contribution financière des consommateurs de biomasse à usage énergétique au développement des capacités de production de biomasse solide.
- Créer des campagnes de sensibilisation, d'information et de bonnes pratiques, à destination des propriétaires privés, sur la gestion des forêts privées pour les préserver et les exploiter de façon durable.
- Doubler le linéaire de haies d'ici à 2050, dont une très grande majorité d'ici 2025, pour rendre les territoires et les agriculteurs plus résilients face au changement climatique et dont l'entretien, après 15 ans, participe au développement du gisement bois-énergie.

4 - Optimiser la mobilisation de la biomasse gazeuse

Nos propositions :

- La mise en place d'une aide financière aux agriculteurs pour mobiliser les résidus agricoles pour la méthanisation (paille, effluents d'élevages, prairies).
- Optimiser la majorité des surfaces actuelles par des cultures intermédiaires à usages énergétiques

ANNEXES : LES AUTRES MESURES

La consommation énergétique des bâtiments

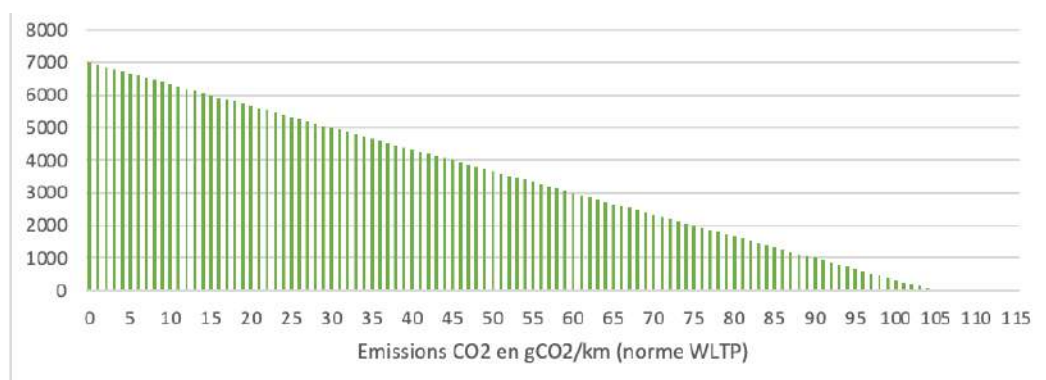
- Mise en place d'un coup de pouce CEE sur la rénovation performante (maximum 3 étapes) adaptée à la typologie du bâtiment tertiaire.
- Simplification et uniformisation des critères d'aides des différents dispositifs (MaPrimeRénov', CEE, etc) pour faciliter le parcours ménages.
- Développer un dispositif spécifique pour démarcher les précaires énergétiques et les passoires thermiques afin de les embarquer dans la rénovation énergétique performante.
- Obliger l'accompagnement des acheteurs de passoires thermiques par les études notariales, en lien avec le SPRH.
- Systématiser les tests d'étanchéité à l'air pendant le chantier de rénovation.
- Développer l'accompagnement financière et d'ingénierie aux chantiers participatifs et/ou en auto-rénovation.
- Garantir la totale indépendance des opérateurs agréés et la qualité de leur accompagnement.
- Revoir les exigences normatives de rigueur climatique pour éviter le surdimensionnement des équipements.

La consommation énergétique de la mobilité

- Campagnes de communication nationales et locales pour la promotion des modes actifs et partagés.
- Bonus/malus à l'achat et sur le contrat d'assurance selon le poids du véhicule et les émissions :



- Bonus selon les émissions de CO₂ :



- Déployer massivement les stationnements vélos dans le secteur du résidentiel et du tertiaire.
- Financer et animer les politiques publiques en faveur de la transition énergétique des mobilités.
- Ordre de priorités des mobilités :

Priorité / distance en km	1-2	2-5	5-10	10-50	50-100	100-500	500-900	900+
1	Marche	Vélo	TC	TC/RER/TER	RER/TER	TGV	TGV	TGV
2	Vélo	TC	Vélo		TC	TER		Avion
3	TC							

La production et distribution de chaleur

- Pérennisation du coup de pouce CEE lié au raccordement aux réseaux de chaleur renouvelable.
- Campagnes de communication nationale grand public sur la chaleur renouvelable (toutes filières confondues) s'appuyant sur le label « Écoréseaux de chaleur »
- Envisager, dans le CGCT, la création d'un service universel de fourniture de chaleur renouvelable par réseau. Cette obligation étant conditionnée à l'atteinte d'un ratio suffisant de « bénéfice sur investissement » sur le modèle du Service public du gaz, mais avec maintien de la liberté des modes de gestion.
- Généraliser les cadastres solaires, thermiques et photovoltaïques, pour tous les intercommunalités de plus de 10 000 habitants d'ici 2030.
- Déployer le plan national géothermie en finançant le matériel de forage profond, en couvrant l'ensemble des régions de cartographie de potentiels géothermiques homogènes et en lançant des études de faisabilité pour la production d'électricité ou de cogénération sur les zones de forts potentiels et pour la récupération de lithium dans la géothermie profonde.
- Lancer un plan national de faisabilité de récupération de chaleur des eaux usées.
- Lever les restrictions de capacités de valorisation énergétique dans les Plans Régionaux de Gestion des Déchets et retrait du projet d'assujettissement aux quotas CO2 ou non cumul avec la TGAP.
- Renforcer les aides aux projets de production et d'utilisation de CSR et lever les critères maximaux de 30% de déchets d'origine ménagère dans le dispositif financier de l'ADEME.

La production et distribution d'électricité

- Clarifier et uniformiser les retombées économiques fiscale entre les ZEE et le Domaine Public Maritime en faveur des collectivités territoriales pour les projets d'éoliens en mer.
- Optimiser les délais des projets, particulièrement en cas de portage citoyen ou de collectivités, en limitant les durées des recours judiciaires et réduisant les délais d'autorisation et de raccordement.
- Utiliser les zones d'accélération des EnR afin de favoriser l'atteinte territoriale des objectifs énergétiques nationaux et régionaux en proposant potentiellement des avantages fiscaux, réglementaires, juridiques, procéduraux et financiers.
- Développer particulièrement la filière recyclage au niveau local.
- Encadrer le développement de l'agrivoltaïsme par la planification et la réglementation pour favoriser la production solaire tout en préservant les ressources et activités agricoles.
- Promotion et aide au développement de l'éolien flottant sur les territoires côtiers.
- Inclure dans la réglementation des critères justifiant le renouvellement qui prennent en compte la durée de vie restante des éoliennes, afin de prévenir les abus et garantir une transition énergétique équilibrée.
- Encourager l'ensemble des développeurs éoliens à consulter les représentants de la collectivité concernée pour favoriser l'appropriation du projet par les riverains et par les élus.



**INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**

